



**PRÉFET
DE L'ALLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Interdiction de rassemblements de personnes avec diffusion de musique amplifiée

Moulins, le 7/05/2021

Dans le contexte sanitaire actuel, au regard de la possible tenue d'un événement de cette nature dans le département, Jean-Francis Treffel, préfet de l'Allier, interdit par arrêté préfectoral la tenue de tout rassemblement de personnes avec diffusion de musique amplifiée sur l'ensemble du territoire du département, à compter du vendredi 7 mai à 17h00 jusqu'au lundi 10 mai à 12h00.

**Contact presse
Bureau de la
communication interministérielle**

Tél : 04 70 48 33 10 ou 04 70 48 30 36
Mél : pref-communication@allier.gouv.fr
www.allier.gouv.fr
@Prefet03

2 rue Michel de l'Hospital
03000 MOULINS